

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2026/11 EN DATE DU 21/03/2026

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Représentés : 00  
Votants : 15  
Exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 21 mars 2026, à 10h, à la Mairie, selon la convocation en date du 17 mars 2026 de Sylvie ACHARD, maire sortant et sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes BAYLE. ESCALIER. GIROIR. DUBARRY. MARCILLAUD. RABIER. VIROULET GERLOT.

Mrs DELOMENIE. LAVALADE. MOUSNIER. BORDAS. JOUHANNEAU. PETILLON. ANTOINE. MERIGOT.

Monsieur Thomas BORDAS a été élu secrétaire de séance

#### DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal de voirie de Nexon.

Ont été désignés **délégués titulaires** :

- Monsieur Daniel LAVALADE, domicilié à SAINT MARTIN LE VIEUX, 12 Lotissement des Chênes.
- Monsieur Pascal ANTOINE, domicilié à SAINT MARTIN LE VIEUX, 10 Bord.

Ont été désignés **délégués suppléants** attachés aux délégués titulaires dans l'ordre établi ci-dessus :

- Jean-Marc MOUSNIER, domicilié à SAINT MARTIN LE VIEUX, 4 Sargnat.
- Jean-Sébastien MERIGOT, domicilié à SAINT MARTIN LE VIEUX, 10 Bonnefond.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Sébastien DELOMENIE



Transmise à la préfecture le 26 MARS 2026  
Affichée le 27 MARS 2026

Le secrétaire de séance  
Thomas BORDAS

